

SECRET

No. 31

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/CP/5/Add.6  
14 March 1950

FRENCH  
Original: ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

Quatrième session

APPLICATION DISCRIMINATOIRE DES RESTRICTIONS  
DESTINÉES A PROTÉGER LA BALANCE DES PAIEMENTS

Conséquences que les restrictions imposées ont  
eues sur le commerce d'exportation.

(Réponse à la question N° 5 du document GATT/CP/39)

ADDENDUM

Réponse de l'Inde

"Ce pays, ayant une monnaie faible, ne fait normalement pas l'objet de mesures discriminatoires prises par d'autres pays dans le cadre de leur politique d'importation. La seule exception est la façon dont le Pakistan traite les tissus de notre production. Le traitement discriminatoire que leur fait subir le Pakistan a eu pour conséquence de rendre la balance des paiements de l'Inde avec le Pakistan fortement déficitaire en 1948 et 1949, jusqu'au jour où l'Inde a pris des mesures pour diriger ses exportations vers d'autres pays."